

Rapport USDOL sur les pires formes de travail des enfants 2024

Octobre 2025

En septembre 2025, le Bureau des affaires internationales du travail (ILAB) du Département américain du Travail a publié son [rapport annuel 2024 sur les conclusions relatives aux pires formes de travail des enfants](#), qui évalue les progrès réalisés dans la lutte mondiale contre le travail des enfants. En 2024, l'accent a été mis sur les obligations légales et les mesures d'application que les gouvernements doivent respecter pour éliminer le travail des enfants.

Comme les années précédentes, le rapport présente :

- Des estimations de prévalence du travail des enfants, par pays, y compris des informations sur les secteurs concernés
- Des recommandations d'actions gouvernementales
- Des évaluations individuelles par pays qui identifient *les progrès significatifs, modérés, minimes ou inexistants* réalisés dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants

Pour 2024, le niveau d'évaluation le plus élevé, « progrès significatifs », a été mis à jour et comprend désormais quatre nouveaux critères. Les gouvernements doivent désormais disposer : (1) d'un âge de scolarité obligatoire ; (2) de lois sur la gratuité de l'enseignement public qui répondent aux normes internationales ; (3) d'un mécanisme de signalement opérationnel pour signaler les violations du travail des enfants ; et (4) d'un système de suivi numérique permettant aux inspecteurs du travail d'enregistrer et de référencer les violations civiles des pires formes de travail des enfants.

Le résumé ci-dessous présente certaines des principales mesures, lacunes et recommandations mentionnées dans le rapport de l'ILAB pour les pays producteurs de cacao suivants : Brésil, Côte d'Ivoire, Cameroun, Équateur, Ghana, Liberia, Indonésie, Madagascar, Nigeria, Sierra Leone et Ouganda.

Aperçu des évaluations attribuées en 2024 aux principaux pays producteurs de cacao

Les évaluations globales sont restées stables pour tous les pays producteurs de cacao par rapport à 2023, à l'exception de l'Ouganda, qui a connu une légère amélioration de sa note, passant à « Progrès minimes – Efforts déployés mais pratiques persistantes qui ont retardé les progrès ».

Pays	Note USDOL	Changement par rapport à 2023
Brésil	<i>Progrès modérés</i>	Aucune
Côte d'Ivoire	<i>Progrès modérés</i>	Aucune
Cameroun	<i>Progrès modérés</i>	Aucune
Équateur	<i>Progrès significatif</i>	Aucune
Ghana	<i>Progrès modérés</i>	Aucune

Indonésie	<i>Progrès modérés</i>	Aucune
Libéria	<i>Progrès modérés</i>	Aucune
Madagascar	<i>Progrès modérés</i>	Aucune
Nigeria	<i>Progrès modérés</i>	Aucune
Sierra Leone	<i>Progrès modérés</i>	Aucune
Ouganda	<i>Progrès minimes – Efforts déployés mais poursuite de pratiques qui ont retardé les progrès</i>	Légère amélioration (Auparavant, progrès minimes – efforts déployés, mais régression dans la pratique qui a retardé les progrès)

Résumé des principales évolutions et recommandations par pays

Brésil

Selon les estimations, 2,1 % des enfants âgés de 5 à 14 ans travaillaient et 2,4 % des enfants âgés de 15 à 17 ans étaient exposés au travail dangereux des enfants.

Évolutions positives :

- Le ministère du Travail et de l'Emploi a créé le premier groupe mobile national permanent de lutter contre le travail des enfants. Ce groupe aurait sorti 472 enfants d'une situation de travail des enfants en 2024.
- Une mise à jour du règlement intérieur de la Commission nationale pour l'éradication du travail des enfants a été approuvée, élargissant les pouvoirs et les capacités de la Commission en matière de travail des enfants.
- Un quatrième Plan national de lutte contre la traite des êtres humains a été publié, mettant notamment l'accent sur la traite des enfants.

Domaines à améliorer :

- Renforcer la législation pour protéger les enfants contre la traite afin que le recours à la menace, à la force et à la coercition ne soient pas nécessaires pour prouver le crime de traite des enfants.
- Augmenter le nombre d'inspecteurs du travail afin d'assurer une couverture adéquate de la main-d'œuvre.
- Publier les résultats d'une enquête nationale sur le travail forcé, menée en 2019.

Côte d'Ivoire

Selon les dernières estimations, 28,8 % des enfants âgés de 10 à 14 ans travaillaient et 12,6 % des enfants âgés de 15 à 17 ans étaient exposés au travail dangereux des enfants.

Évolutions positives :

- Signature du [cadre d'action du Groupe de coordination sur le travail des enfants dans le secteur du cacao](#), en collaboration avec le gouvernement du Ghana, afin de lutter contre le travail des enfants dans le secteur du cacao en Afrique de l'Ouest.
- Augmentation du financement de l'inspection du travail et multiplication des inspections par rapport aux années précédentes.

Domaines à améliorer :

- Augmenter l'allocation des ressources financières et humaines afin de répondre aux responsabilités croissantes de l'inspection du travail et de l'application de la loi.

- Instaurer l'enseignement public gratuit et veiller à ce que l'âge d'entrée en apprentissage soit systématiquement fixé à 14 ans dans les lois applicables.
- Améliorer l'accès à l'éducation en augmentant le nombre d'écoles dans les zones rurales, les options de transport, le nombre d'enseignants et enseignantes, les manuels scolaires, les installations sanitaires et les salles de classe.

Cameroun

Selon les estimations, 43,7 % des enfants âgés de 5 à 14 ans travaillaient. Aucune estimation n'a été fournie concernant le travail dangereux des enfants.

Évolutions positives :

- Le gouvernement a commencé à rédiger le rapport d'une étude portant sur le travail des enfants dans le secteur du cacao, menée en partenariat avec la FAO, mais celui-ci n'a pas encore été publié.
- Des efforts ont été déployés dans trois régions pour inscrire les enfants associés à des groupes armés non étatiques dans des centres de démobilisation, de désarmement et de réintégration.
- Des ressources supplémentaires ont été mises à la disposition de l'inspection du travail, ce qui a permis l'achat de véhicules.

Domaines à améliorer :

- Renforcer les dispositions légales visant à protéger les enfants contre la traite, la prostitution, les activités illicites et le recrutement par des groupes armés non étatiques.
- Mener et rendre compte des enquêtes, poursuites ou condamnations liées aux pires formes de travail des enfants – aucune n'a été signalée en 2024, malgré plus de 7 000 inspections du travail.
- Améliorer l'accès à l'éducation en protégeant les établissements scolaires contre leur utilisation par des groupes armés, augmenter le nombre d'écoles et d'enseignants et d'enseignantes, fournir des installations sanitaires, du mobilier et des équipements adéquats, et aider les familles à supporter les frais supplémentaires liés aux frais de scolarité, aux cours particuliers et aux uniformes.

Équateur

Selon les estimations, 6,6 % des enfants âgés de 5 à 14 ans travaillaient et 1,0 % des enfants âgés de 15 à 17 ans étaient exposés au travail dangereux des enfants.

Évolutions positives :

- Le Ministère du Travail a finalisé et lancé le *modèle d'identification des risques liés au travail des enfants*, qui permet de repérer les territoires présentant un risque plus élevé de travail des enfants.
- Une décision de justice sur les pratiques de travail déloyales a créé un précédent en matière d'indemnisation des victimes et des familles par les entreprises internationales dans le cadre du travail forcé. La décision a également ordonné au Ministère du Travail de renforcer les mécanismes institutionnels de protection contre le travail forcé, notamment en créant un registre des entreprises du secteur agricole et en révisant les contrats pour les pratiques de travail préjudiciables.
- Des accords de coopération ont été signés entre le Ministère de l'Inclusion Economique et Sociale, les gouvernements locaux et les organisations de la société civile afin d'apporter un soutien aux victimes du travail des enfants.

Domaines à améliorer :

- Réaliser une enquête nationale sur le travail des enfants afin de fournir des estimations actualisées du travail des enfants pour éclairer la planification. La dernière enquête nationale remonte à 2012.
- Augmenter les ressources humaines et financières allouées aux inspections du travail. 413 inspecteurs du travail supplémentaires sont nécessaires pour assurer une couverture adéquate.
- Veiller à ce que les lois et réglementations relatives au travail des enfants soient appliquées dans les zones rurales, les entreprises familiales et le secteur agricole.

Ghana

Selon les estimations, 4,1 % des enfants âgés de 5 à 14 ans étaient victimes du travail des enfants et 15,6 % des enfants âgés de 15 à 17 ans étaient victimes du travail dangereux des enfants. 63,5 % des enfants qui travaillent sont employés dans le secteur agricole.

Évolutions positives :

- Signature [du Cadre d'action du Groupe de coordination](#) sur le travail des enfants dans [le secteur du cacao](#), en collaboration avec le gouvernement de Côte d'Ivoire, afin de lutter contre le travail des enfants dans le secteur du cacao en Afrique de l'Ouest.
- Mise en œuvre d'un nouveau Plan d'action national pour lutter contre le travail des enfants dans le secteur du cacao, le *Plan d'action accéléré du Ghana contre le travail des enfants (2023-2027)*, en partenariat avec des partenaires internationaux, la société civile et l'industrie.

Domaines à améliorer :

- Renforcer la législation afin de protéger les enfants contre leur implication dans des activités illicites, fixer un âge minimum approprié pour le recrutement volontaire dans l'armée nationale et interdire le recrutement d'enfants de moins de 18 ans par des groupes armés non étatiques.
- Mettre à jour la liste des travaux dangereux pour les enfants afin de couvrir tous les types de travaux dangereux, y compris dans le secteur du cacao.
- Augmenter les ressources disponibles pour l'application du droit du travail, notamment les locaux et les moyens de transport.

Indonésie

Selon les estimations, 3,7 % des enfants âgés de 10 à 14 ans travaillaient. Aucune estimation n'a été fournie concernant le travail dangereux des enfants.

Évolutions positives :

- Création d'une nouvelle direction chargée des crimes contre les femmes et les enfants et de la traite des êtres humains afin de mieux lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, y compris les crimes liés à la traite des enfants.
- Création d'une équipe de coordination chargée du travail des enfants, qui travaille en collaboration avec les Ministères du Travail, de l'Éducation et des Affaires sociales.

Domaines à améliorer :

- Renforcer la législation nécessaire pour protéger les enfants contre la traite afin que le recours à la menace, à la force et à la coercition ne soit pas nécessaire pour prouver le crime de traite des enfants.
- Préciser les activités pour lesquelles des travaux socialisants / les travaux légers peuvent être autorisés pour les enfants en vertu du droit du travail.
- Améliorer l'accès à l'éducation en supprimant les dispositions qui permettent aux écoles de percevoir des frais de scolarité et d'exercer une discrimination fondée sur la citoyenneté ou le statut de résident.

Libéria

Selon les estimations, 30,4 % des enfants âgés de 5 à 14 ans travaillaient. Aucune estimation n'a été fournie concernant le travail dangereux des enfants.

Évolutions positives :

- Lancement d'un plan d'action national sur les entreprises et les droits humains visant à lutter contre le travail des enfants, le travail forcé et d'autres conditions de travail abusives et préjudiciables dans les chaînes d'approvisionnement.
- Lancement d'une initiative quinquennale visant à aider plus de 70 000 enfants vivants et travaillant dans la rue.

- Organisation de quatre ateliers de formation sur le travail des enfants à l'intention des travailleurs sociaux et des Leader communautaires par la Commission nationale sur le travail des enfants et des organisations non gouvernementales locales.

Domaines à améliorer :

- Adhérer au Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ou au Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.
- Renforcer les capacités et les ressources dont disposent l'inspection du travail pour évaluer les sanctions applicables au travail des enfants et les forces de l'ordre pour engager des poursuites.
- Améliorer l'accès à l'éducation en construisant davantage d'écoles, en recrutant davantage d'enseignants et enseignantes dans les zones rurales, en luttant contre les abus sexuels dans les écoles et les orphelinats, en assurant un transport adéquat vers les écoles, en subventionnant les frais scolaires et en prenant des mesures pour aider les enfants à rester à l'école jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

Madagascar

Selon les estimations, 42,8 % des enfants âgés de 5 à 14 ans travaillaient et 11 % des enfants âgés de 15 à 17 ans étaient exposés au travail dangereux des enfants.

Évolutions positives :

- Ratification d'un nouveau code du travail qui comprend des procédures administratives renforcées pour les inspections du travail dans les foyers employant des travailleurs domestiques. Une formation sur le nouveau code a été dispensée aux inspecteurs.
- Poursuite de 11 personnes pour trafic sexuel, dont 4 ont été condamnées.

Domaines à améliorer :

- Créer et mettre en œuvre une politique nationale globale de lutte contre le travail des enfants, car il n'en existe actuellement aucune.
- Augmenter le nombre d'inspecteurs du travail de 235 à 307 afin d'assurer une couverture adéquate de la main-d'œuvre ; investir dans la formation et les ressources de l'inspection du travail afin d'améliorer sa capacité à mener des inspections dans les zones rurales et le secteur informel.
- Améliorer l'accès à l'éducation pour tous les enfants, y compris ceux des communautés rurales, en supprimant les frais informels, en améliorant les infrastructures scolaires, les installations sanitaires, les programmes nutritionnels, le personnel et les transports.

Nigeria

Selon les estimations, 15,0 % des enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent. Aucune estimation n'a été fournie concernant le travail dangereux des enfants.

Évolutions positives :

- Les résultats de [l'enquête 2022 sur le travail des enfants et le travail forcé au Nigeria](#) ont été publiés. ¹
- Lancement de l'évaluation à mi-parcours de la politique nationale et du plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants.
- Campagnes de sensibilisation et programmes de plaidoyer menés par le gouvernement dans divers États, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail et d'autres partenaires.

¹ L'étude, menée en partenariat avec l'OIT, révèle des taux de prévalence du travail des enfants plus élevés que les estimations mentionnées ci-dessus, avec une prévalence du travail des enfants estimée à 39,2 % et celle du travail dangereux des enfants à 22,9 %.

Domaines à améliorer :

- Relever l'âge minimum d'admission à l'emploi de 12 à 15 ans afin de l'aligner sur l'âge de la scolarité obligatoire et veiller à ce que cette mesure s'applique aux enfants qui travaillent à leur compte et dans le secteur informel.
- Restreindre les dispositions relatives aux travaux légers dans l'agriculture et aux travaux domestiques, afin de les aligner sur les normes internationales.
- Augmenter le nombre d'inspecteurs du travail à 5059 afin d'assurer une couverture adéquate de la main-d'œuvre ; augmenter les ressources disponibles pour le transport, les installations de bureau et les inspections afin de permettre à l'inspection du travail de faire respecter les lois sur le travail des enfants.

Sierra Leone

Selon les estimations, 35,1 % des enfants âgés de 5 à 14 ans travaillaient. Aucune estimation n'a été fournie concernant le travail dangereux des enfants.

Évolutions positives :

- Adoption d'un nouveau plan d'action national contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, pour la période 2024-2028.
- Engagement avec les parties prenantes dans les zones sensibles en matière de traite des enfants et de travail des enfants, sensibilisation des membres de la communauté aux lois contre la traite, utilisation du mécanisme national de référencement et meilleures pratiques pour l'identification, le référencement, l'assistance et la protection des victimes.
- Extension des services à deux nouveaux refuges pour les victimes de la traite dans les districts de Kambia et Bo.

Domaines à améliorer :

- Améliorer les dispositions de la loi sur les droits de l'enfant et de la loi sur l'emploi relatives aux « travaux socialisants / les travaux légers » en précisant le nombre d'heures, les activités et les conditions dans lesquelles les travaux socialisants / les travaux légers peuvent être effectués.
- Mettre en œuvre et rendre compte des résultats des actions détaillées dans le Plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants.
- Garantir par la loi l'accès à l'enseignement public de base gratuit pour tous les enfants ; éliminer les obstacles en réduisant les frais liés à la scolarité, en assurant le transport vers les écoles dans les zones rurales, en augmentant le nombre d'enseignants et d'écoles secondaires, et en luttant contre les abus dans les écoles, y compris les violences sexuelles et autres.

Ouganda

Selon les estimations, 62,9 % des enfants âgés de 5 à 14 ans travaillaient et 6,3 % des enfants âgés de 15 à 17 ans étaient exposés au travail dangereux des enfants.

Évolutions positives :

- Ratification du Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.
- Lancement de la Coalition nationale pour mettre fin à la pauvreté des enfants, qui vise à créer des réseaux, à sensibiliser, à défendre et à prendre des mesures pour garantir la survie, le développement, la protection et la participation des enfants, comme le prévoit la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Domaines à améliorer :

- Augmenter le financement accordé à l'inspection du travail afin qu'elle puisse s'acquitter de ses fonctions et porter le nombre d'inspecteurs du travail de 198 à 464 afin d'assurer une couverture adéquate. Aucun financement public n'a été accordé pour mener des inspections du travail en 2024.

- Veiller à ce que les plans d'action régionaux en matière de travail reflètent les politiques nationales mises en œuvre par le ministère du Genre, du Travail et du Développement social.
- Améliorer l'accès à l'éducation en portant l'âge de la scolarité obligatoire de 13 à 16 ans, conformément à l'âge minimum d'admission au travail ; supprimer les obstacles financiers à la scolarisation, tels que les frais supplémentaires, les fournitures, les uniformes et le matériel ; lutter contre les violences physiques et sexuelles à l'école ; et améliorer l'offre d'enseignants et enseignantes, les infrastructures et les transports dans les zones rurales.